

# REGLEMENT

- Le vide grenier est ouvert à tous , à condition de renvoyer avant le délai prévu , coupon réponse totalement rempli accompagné du paiement en chèque.
- Vente au déballage d'objets personnels usagés.
- Réservé aux particuliers.
- Toute place non occupée à 15h00 sera réaffectée . Il ne sera fait aucun remboursement.
- Vente d'armes interdites.
- L'introduction de substances nocives ou explosives est interdite.
- L'association organisatrice décline toute responsabilité en cas de vol ou d'accident qui peuvent survenir aux stands ou dans le périmètre de la manifestation.
- Les stands de boissons et denrées alimentaires à consommer sur place sont exclus puisque réservés aux organisateurs.
- Les animaux doivent être tenus en laisse.
- Toute manifestation ou publicité bruyante est interdite.
- Chaque exposant est prié de laisser son emplacement dans un bon état de propreté au plus tard pour 21h.
- En cas de non respect de ce règlement , l'association organisatrice est seule juge et peut même procéder à l'exclusion.

---

## BULLETIN D'INSCRIPTION

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Réserve : \_\_\_\_\_ mètres X 2 euros (non adhérent).

Réserve : \_\_\_\_\_ mètres X 1.5 euros ( adhérent foyer rural Val de bride).

Ci-joint le chèque de \_\_\_\_\_ à l'ordre du Foyer rural de Val de Bride.

N° Pièce d'identité (obligatoire) : \_\_\_\_\_

Je déclare sur l'honneur conformément à l'article R321-9 du code pénal ne pas avoir participé à plus de deux ventes au déballage au titre de l'année civile 2017 et ne vendre que des objets personnels usagés.

Lu et approuvé  
Signature

A retourner au plus tard avant le 9 Juin 2017- Adresse: Mme Marie-Madeleine Mattès , 2 rue Messidor 57260 Val de Bride.